

SOUS-PREFECTURE DE POINTE--A-PITRE

BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par Mme Corinne LUCE

Rédacteur : M. Pierre JUAN (DEAL)

☎ 0590.82.68.24

☎ 0590.82.52.16.

Pointe-à-Pitre, le

17 MARS 2011

N° 2011 - *141*

PPRT DE LA POINTE JARRY

COMPTE RENDU

Réunion du 23 février 2011

Sous la présidence de Monsieur Bernard GUERIN, Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, s'est tenue le mercredi 23 février 2011 en sous-préfecture, une réunion relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Pointe Jarry.

PARTICIPAIENT A CETTE REUNION :

- Mme Isabelle TEPLIER (Mairie de Baie-Mahault)
- M. Damien HOUSSIN (PAG)
- Mme Eloïse INGADASSAMY (Conseil Général)
- Mme Pauline COUVIN ASDRUBAL (URAPEG)
- M. Frantz MACCOW (SDIS)
- M. Darius SINIVASSIN (SDIS)
- M. Philippe GOTHLAND (Association des Entreprises de Jarry)
- M. Didier RINALDO (RUBIS)
- M. Francis KANCEL (RUBIS)
- M. Daniel BAREA (SARA)
- M. Jean-François ROCHEFORT (SARA)
- M. Laurent BOULANGEOT (DIECCTE)
- M. Pierre NASLIN (DOUANE)
- M. Florent LAPITRE (SARA)
- M. Franck PALMISTE (SARA)
- M. Dominique COLSON (PAG/DSSV)
- M. Fabrice HOUELACHE (CHSCT/EDF)
- M. Harry GOBARDHAN (EDF)
- M. Raymond COPHY (EDF)
- Mme Marceline COSAQUE (S/PREF)

OUVERTURE DE LA REUNION

Le sous-préfet présente l'objectif du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le PPRT est un outil de maîtrise des risques, ayant un double objectif : résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme et mieux encadrer l'urbanisation future autour des établissements industriels à «hauts risques» dits établissements SEVESO seuil haut ou installations classées AS (autorisation avec servitudes).

Le PPRT doit être élaboré en association et concertation avec les différents acteurs concernés.

M. JUAN précise que nous sommes dans la dernière phase d'élaboration du PPRT. Le délai d'approbation du PPRT est fixé au 31 juillet 2011.

De plus, compte tenu des membres présents, cette réunion tient lieu à la fois :

- de réunion du **CLIC**, les représentants du personnel des 3 entreprises SARA, Rubis et EDF ont été conviés ;
- de réunion des **POA du PPRT** où l'on votera pour la mise à l'enquête publique du plan finalisé.

◆ REUNION DU CLIC

Suite au départ du Secrétaire général de la préfecture, le CLIC doit élire un nouveau président qui aura la charge de sa représentation et du vote délibératif pour rendre l'avis des POA sur le projet de PPRT.

M. Bernard GUERIN est seul candidat à la présidence. Il propose d'occuper ces fonctions dans un premier temps et proposera dans un an un nouveau vote. Il est élu à l'unanimité.

◆ ETAPES D'ELABORATION DU PPRT DE LA POINTE JARRY

L'élaboration du PPRT de la Pointe Jarry initialement prévue sur une durée de 18 mois a été prorogée deux fois. La date fixée est le 31 juillet 2011.

Le PPRT de la Pointe Jarry comporte 16 étapes. Les dix premières étapes, de la réalisation des études et de la stratégie, ont été réalisées. Les dernières étapes sont les phases de consultation du public et de rédaction de l'arrêté d'approbation du plan.

La consultation des services a eu lieu et a donné lieu à peu de remarques des POA.

M. JUAN présente le bilan de la concertation suite à la consultation des POA (voir présentation).

- site Internet : pas de remarques
- registre en mairie de Baie-Mahault durant 3 mois : pas de remarques
- réunion publique : Aucune personne présente
- consultation des POA : pas de remarques de fond. Réponses et demandes de compléments d'information de Rubis et du PAG essentiellement sur des questions de mise en œuvre des mesures foncières et des conventions tripartites de financement de celles-ci.

En conclusion, aucune remarque ni aucun avis des POA n'ont entraîné une modification du projet de PPRT tel qu'il a été présenté :

- le plan de zonage
- le règlement
- la note de présentation.

Les mesures foncières n'ont pas été remises en cause. La **proposition de délaissement** est donc **maintenue** pour les 4 enjeux suivants :

- Enjeu n° 5 : Immeuble RHINO – Multisociétés
- Enjeu n° 8 : Total Gaz
- Enjeu n° 9 : PAG (Port Autonome de la Guadeloupe)-Multisociétés
- Enjeu n° 15 : CMA/CGM

M. JUAN précise cependant que l'enjeu 5 est un ERP. Les études de vulnérabilité du bâti ont montré que le renforcement du bâtiment n'est pas envisageable et que les personnes présentes sont des tiers difficilement protégeables. Dans ce cadre une mesure d'expropriation serait préférable. Il précise que malgré les nombreuses relances par courrier A/R les propriétaires ne se sont pas manifestés notamment pour communiquer l'estimation de la valeur vénale du bien.

M. le Sous-préfet et la mairie de Baie-Mahault proposent préalablement à la mise en œuvre de cette mesure foncière une rencontre afin d'envisager avec le syndic et les propriétaires (des SCI) les solutions possibles notamment pour délocaliser les activités présentes dans le bâtiment (nombreux petits commerces). Aussi la présence des collectivités sera nécessaire afin qu'elles présentent leur plan d'accompagnement. Les associations de riverains (entreprises de Jarry et Urapeg) seront également conviés à la réunion. **La date du 23 mars est arrêtée pour cette rencontre.**

QUESTIONS DIVERSES :

Les représentants du personnel SARA s'interrogent sur les modalités d'information du public en cas de sinistre sur la zone et notamment les zones de dangers létales telles qu'elles sont présentées dans le PPRT.

M. JUAN précise que cette cartographie est en ligne sur le site internet. Cependant, celle-ci sert de base au règlement d'urbanisme qui en découlera. Les populations sont informées qu'elles se trouvent dans une zone à risque technologique grâce à l'IAL (Information Acquéreur Locataire) qui le mentionne. Néanmoins, aucune habitation ne se trouve aujourd'hui dans le périmètre de risque ce qui est une bonne chose. Par ailleurs, une information est faite dans le cadre du PPI (Plan Particulier d'Intervention) sur les zones élargies.

M. GUERIN propose qu'une information du type PPI soit réalisée pour informer les populations.

M. BAREA, pilote de la future plaquette PPI, indique que celle ci sera bientôt mise à jour et qu'un exercice PPI sera organisé. Dans ce cadre une information du public sera réalisée.

Il est convenu, qu'un paragraphe sur le PPRT soit intégré dans la plaquette PPI afin de présenter la carte des zones de dangers afin de ne pas multiplier les communications sur le risque technologique.


Mme INGADASSAMY représentant le Conseil général demande si, en raison de la disparition de la taxe professionnelle, la liste des financeurs de mesures foncières du PPRT (état, collectivités, SEVESO) est revue.

M. JUAN précise que cette liste n'est pas revue, que la part Etat sera d'au maximum 40%. Le reste devra être réparti entre la Région, le Département, la CCI et les 2 SEVESO. Cette discussion aura lieu avec les services de l'Etat en charge des questions financières (TPG et SGAR).

CONCLUSION

A la fin de la présentation et des discussions, le projet de PPRT est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité. Le CLIC a émis un avis favorable à sa mise en œuvre. Le projet va donc être mis à l'enquête publique.

A l'issue de la rencontre avec les propriétaires du bâtiment Rhino, l'expropriation pourra être proposée (DUP préfectoral).

LE SOUS-PREFET

Bernard GUERIN

